

L'Anse-Saint-Jean, le 1 octobre 2018.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 1er octobre 2018 à 19 heures, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

Ainsi que Annick Boudreault, secrétaire trésorière adjointe

372-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 13 août 2018
- 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la extraordinaire du 27 août 2018

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'août 2018

5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 6.1 Carrefour action municipale et famille
- 6.2 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
- 6.3 Maison de soins palliatifs du Saguenay
- 6.4 Monsieur François Laplante - Offre d'achat parcelle de terrain secteur Mont-Édouard
- 6.5 Demande d'une entente intermunicipale - Opérateur en eau potable qualifié
- 6.6 RRGZ - Activité de financement, banquet gastronomique de gibiers
- 6.7 Demande d'autorisation ou d'une dérogation unique permettant la mise en place d'une yourte sur un territoire privé
- 6.8 Proposition pour le service de télésurveillance des système de sécurité des bâtiments municipaux

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Mandat d'évaluation à monsieur Lionel Sanfaçon, évaluateur agréer pour l'évaluation du terrain secteur quai
- 7.2 Transport adapté du Fjord inc.
- 7.3 Demande de Monsieur Steve Mawn et recommandation de Jean-François dans le dossier

- 7.4 Modification de la résolution 295-2018 - Offre d'achat du terrain 61 Mont-Édouard
- 7.5 Signature de l'acte de cession d'une partie du lot 31A-5 ptie, Rang 2, Canton de Saint-Jean
- 7.6 Incubateur touristique et agroalimentaire régional - Demande de financement auprès de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay 2019
- 7.7 Dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt modifiant le règlement 17-334 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 190 000 \$ concernant les services professionnels pour la conception et la préparation des plans et devis de nouvelles installations d'assainissement des eaux usées dans le cadre du programme PRIMEAU volet 1.
- 7.8 Acceptation du contrat d'embauche de monsieur Bernard Larouche
- 7.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant le code d'éthique des élus municipaux de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 7.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant le code d'éthique des employés municipaux de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Monsieur Christian Gagné, demande de raccordement au réseau d'aqueduc
- 8.2 Offre de service pour le suivi des travaux de réfection de la fenestration de la Petite École
- 8.3 Sondages supplémentaires dans le cadre de l'étude géotechnique dans le projet d'assainissement des eaux usées
- 8.4 Appel de mise en candidature pour le poste de directeur des travaux publics et inspecteur municipal
- 8.5 Annulation de la résolution # 301-2018 - Demande de raccordement et de prolongement du réseau d'eau potable - Monsieur Mario Lebreux
- 8.6 Projet de mise en commun du service du directeur des travaux publics et inspecteur municipal
- 8.7 Arpentage légal pour l'acquisition des terrains dans le projet d'assainissement des eaux usées
- 8.8 Avis de motion Règlement établissant la Politique de la municipalité concernant la construction des services d'aqueduc, d'égout et de fondation de rue dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 8.9 Contrat de service d'accompagnement en ressources humaines

9. URBANISME

- 9.1 Hébergement touristique en non-conformité

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Aucun

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Nomination du Directeur général de la municipalité pour le suivi des liquidités relativement au projet de 2.4 \$M de la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean et autorisation de versement d'avances
- 11.2 Refuges à la ferme – Centre communautaire La Petite École
- 11.3 2^{ème} Édition – Festival Grande Ourse
- 11.4 Dépôt et présentation du règlement # 18-345 - Règlement d'emprunt pour fins de subvention au montant de quatre cent mille dollars (400 000\$) ayant pour objet de créer une subvention à la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean Inc., ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable sur 15 ans
- 11.5 Appui à l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. concernant la

- pêche blanche sur le Saguenay
11.6 Appui au Parc National du Fjord-du-Saguenay

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

- 13.1 Aucun

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 14.1 Aucun

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

373-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

374-2018

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2018 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2018.

375-2018

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018.

376-2018

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre

2018 au montant de 97 938.68\$ et des paiements directs au montant de 30 425.34\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

377-2018

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de septembre 2018 au montant de 27.60\$ et de 0.00 pour la petite caisse du bureau de poste.

378-2018

LETTRE D'APPUI AU CLUB QUAD - PROJET DE SENTIER QUAD
TRANS-QUÉBEC 70 BAS-SAGUENAY

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Club Quad du Fjord dans la réalisation du projet de sentier quad Trans-Québec 70 Bas-Saguenay.

LA MAISON DES AÎNÉS DE L'ANSE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION

Cette demande sera analysée lors de la préparation du budget 2019.

379-2018

RÉCIF 02 TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES
SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - DÉVOILEMENT DES CONCLUSIONS
DU RAPPORT D'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES.

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Chloé Bonne à assister à la conférence de presse concernant les conclusions du rapport d'analyse comparative entre les sexes qui aura lieu le mardi 23 octobre 2018 à 10 h au Centre de Congrès & Hôtel La Saguenéenne à Chicoutimi.

COMITÉ FAMILLE DE L'ANSE-SAINT-JEAN

La présidente du comité famille, madame Élisabeth Boily, a présenté aux membres du conseil le résultat de la consultation qui a été réalisée auprès de la population ainsi que les orientations retenues pour le plan d'action concernant la mise à jour de la politique familiale municipale. Le comité famille fera un dépôt de la politique familiale au conseil municipal en début d'année 2019 et, de plus, il y aura une présentation publique de cette politique.

380-2018

PROROGATION D'UNE SOMME À RECEVOIR DE 586 443 \$ À RECEVOIR DE
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN INC. AU PROFIT
DE LA SADC DU FJORD INC.

ATTENDU QUE la SADC du Fjord désire participer au financement du projet de 2,4 M\$ de la Société de Développement de L'Anse-St-Jean Inc. par le biais d'un prêt à hauteur de 200 000\$;

ATTENDU QUE la SADC désire obtenir des garanties quant à la gestion et à la viabilité du projet de station de ski;

ATTENDU QUE pour ce faire, la SADC désire que la Municipalité s'engage à ne pas demander le remboursement des sommes qui lui sont dues au montant de 586 443 \$;

ATTENDU QUE ces sommes font déjà l'objet d'une prorogation par Investissement Québec relativement au prêt PADAT;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à ne pas demander le remboursement des sommes qui lui sont dues par la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. pour un montant total de 586 443 \$

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ne réclamera ni n'acceptera aucun intérêt sur ladite somme

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à ne pas hypothéquer, céder, vendre, transporter ni négocier ses droits sur cette créance.

ET QUE le maire ainsi que le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cette prorogation au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2019-2020-2021

Le secrétaire-trésorier, monsieur Jonathan Desbiens, dépose le rôle d'évaluation triennal de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour les exercices financiers de 2019-2020-2021. La valeur imposable est de 163 933 000 \$ ce qui correspond à une augmentation de 2.63 % comparativement au rôle antérieur.

381-2018

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DE SAGUENAY, BÉGIN, FALARDEAU, L'ANSE-SAINT-JEAN, LAROCHE, PETIT-SAGUENAY, RIVIÈRE-ÉTERNITÉ, SAINT-AMBROISE, SAINTE-ROSE-DU-NORD, SAINT-FÉLIX-D'OTIS, SAINT-FULGENCE, SAINT-HONORÉ

ATTENDU QUE les Offices municipaux d'habitation de Saguenay, de Bégin, de Falardeau, de L'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et de Saint-Honoré ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saguenay, de Bégin, de Falardeau, de L'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et de Saint-Honoré un projet d'entente de regroupement des douze (12) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saguenay, de Bégin, de Falardeau, de L'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et de Saint-Honoré suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

382-2018

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR ASSISTER À LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY DU 10 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Lucien Martel, ne pourra participer à la rencontre de la MRC du Fjord-du-Saguenay se tenant le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant actuel est monsieur Richard Perron;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Richard Perron, maire suppléant, soit désigné substitut du maire, monsieur Lucien Martel, à la rencontre de la MRC du Fjord-du-Saguenay du 10 octobre prochain afin de représenter les intérêts de la municipalité.

383-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-347 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

ATTENDU QU'UN avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné le 10 septembre 2018 par le conseiller monsieur Victor Boudreault et que celui-ci a présenté le projet de règlement le 10 septembre 2018 conformément aux prescriptions des articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'UN avis public a valablement été donné le 12 septembre 2018 conformément à l'article 12 de ladite loi;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été transmis aux employés municipaux et qu'une rencontre a eu lieu;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 18-347 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

384-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-346 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

ATTENDU QU'UN avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné le 10 septembre 2018 par le conseiller monsieur Richard Perron et que celui-ci a présenté le projet de règlement le 10 septembre 2018 conformément aux prescriptions des articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q. c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'UN avis public a valablement été donné le 12 septembre 2018 conformément à l'article 12 de ladite loi;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 18-346 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT 18-345

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 557 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 18-345 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour fins de subvention à la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean pour son projet de 2.4 M;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a eu lieu le 26 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 18-345 est de 1225;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 133;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de signatures apposées est zéro (0);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 18-345 est réputé avoir été approuvé par les personnes habile à voter;

EN CONSÉQUENCE;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 18-345.

385-2018

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN AMENDEMENT DU RÈGLEMENT 16-331
POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant un amendement du règlement 16-331 pour le déneigement des chemins de tolérance.

386-2018

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET -
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Fjord a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jérôme Durocher à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

387-2018

DESTITUTION DE MONSIEUR JEAN GAGNÉ SELON LE RÈGLEMENT DU CCU

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement du comité consultatif d'urbanisme donne le pouvoir au conseil municipal de destituer un membre pour des raisons jugées valables;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Gagné a plus de trois absences non motivées;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de destituer monsieur Jean Gagné en raison de ses absences non motivées.

388-2018

NOMINATION NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS HOUDE

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à un poste vacant au sein de son comité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Houde est intéressé à faire partie du comité;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de nommer monsieur Jean-François Houde comme membre.

389-2018

DEMANDE DE PERMIS D'AFFICHAGE - MADAME NATHALIE GAGNON - SALON
DE COIFFURE DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis d'affichage dans la zone patrimoniale doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de madame Nathalie Gagnon concernant l'affiche de son salon de coiffure est conforme au règlement d'affichage de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de permis d'affichage de madame Nathalie Gagnon pour son nouveau salon de coiffure situé au 328 B, rue Saint-Jean-Baptiste.

390-2018

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE MONSIEUR MICHEL
TREMBLAY DANS LE DÉVELOPPEMENT VAL-ANSE

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction situé sur le lot 54-14, Rang 1, Canton St-Jean dans le développement Val-Anse est soumis à un P.I.I.A;

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé au comité consultatif d'urbanisme sera conforme à la condition que seulement deux matériaux soient utilisés pour le revêtement extérieur;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Michel Tremblay à la condition que le maximum de deux matériaux pour le revêtement extérieur soit respecté.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

MONSIEUR VICTOR BOUDREAU

Il nous informe que la Régie Incendie du Bas-Saguenay a visité 123 résidences sur notre territoire.

Il nous donne quelques consignes au sujet du rejet des lingettes dans les toilettes et qui s'accumulent dans le dégrilleur.

MONSIEUR ÉRIC THIBEAULT

Il nous parle du Transport Adapté. Il y a un transport qui est organisé pour que les jeunes des deux autres villages voisins se rendent à la Maison des jeunes du Bas-Saguenay. Ce service est très apprécié.

MONSIEUR ANICET GAGNÉ

Il nous parle du congrès de la FQM. Lors de ce congrès monsieur Gagné a assisté à quelques ateliers sur le cannabis. Nous devons, en tant que municipalité, adopter un règlement à ce sujet.

Il invite la population à participer à la 28^{ième} édition du Symposium des Villages en Couleur ainsi qu'au Festival des couleurs du Fjord.

MADAME CHLOÉ BONNETTE

Elle nous parle de l'ouverture de la salle de conditionnement physique.

Elle a participé également au salon animation du réseau biblio.

MONSIEUR LUCIEN MARTEL

Monsieur le Maire nous informe qu'il sera en vacances du 7 au 24 octobre prochain.

Le maire suppléant est monsieur Richard Perron.

391-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Anicet Gagné propose la fermeture de la séance à 19 h 44.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».